news.belgium

06 mai 2022 -16:33

Appartient à Conseil des ministres du 6 mai 2022

Réforme du statut d'artiste

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke et du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi et deux projet d'arrêtés royaux relatifs à la réforme du statut d'artiste.

L'accord de gouvernement stipule que le « gouvernement examinera en concertation avec le secteur et les partenaires sociaux comment poursuivre la réforme du statut social des artistes ». Dans ce cadre, une plateforme participative numérique a été mise en place : « Working in the arts » (WITA).

Lors de la première phase, 457 personnes ont formulé 128 propositions et 178 remarques, à la suite de quoi un groupe de travail technique a formulé des propositions concernant :

- l'évolution de la Commission artistes vers une Commission du travail des arts
- l'indemnité des arts en amateurs, une solution alternative au régime des petites indemnités (RPI) actuel
- les règles en matière de chômage

Ces propositions ont été publiées en ligne sur la plateforme WITA.

Les projets de loi et d'arrêtés royaux concrétisent davantage le projet « Working in the art ». Voici, pour une première phase, les propositions élaborées à l'aide de la plateforme participative et des propositions du groupe de travail technique :

- la création d'une nouvelle Commission du travail des arts au sein du SPF Affaires sociales, qui est notamment chargée de délivrer l'attestation de travail des arts qui donne accès au statut spécifique d'artiste
- la réforme du régime des petites indemnités qui devient l'indemnité des arts en amateurs
- l'amélioration des règles régissant la protection sociale des travailleurs des arts

Cette réforme a également un impact positif pour les travailleurs des arts qui optent pour le statut d'indépendant. Par ailleurs, l'attestation unique du travail des arts pourra également être prochainement utilisée pour faire valoir des droits au sein du système de sécurité sociale pour les indépendants notamment pour les artistes primostarters : ils pourront ainsi en bénéficier durant 8 trimestres au lieu de 4 actuellement.



news.belgium

Au cours d'une phase ultérieure, seront formulées des propositions relatives aux conditions de travail dans le secteur, à la concertation sectorielle, à l'interaction avec d'autres branches de la sécurité sociale, aux droit d'auteurs, aux règles fiscales et aux institutions fédérales.

Le Conseil des ministres a marqué son accord concernant la note « Working in the art – Réforme du statut d'artiste ». Les projets sont transmis pour avis au Conseil national du travail, aux Comités de gestion de l'Office national de sécurité sociale, de l'Office national de l'emploi et de l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants, au groupe de travail technique WITA et aux fédérations des arts amateurs. Les projets seront également transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi portant création de la Commission du travail des arts et améliorant la protection sociale des travailleurs des arts

Projet d'arrêté royal relatif au fonctionnement de la Commission du travail des arts et à l'amélioration de la protection sociale des travailleurs des arts

Projet d'arrêté royal modifiant diverses dispositions de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage et insérant un chapitre XII portant des dispositions particulières applicables aux travailleurs des arts dans le Titre II du même arrêté royal du 25 novembre 1991 et modifiant diverses dispositions de l'arrêté ministériel du 26 novembre 1991 portant les modalités d'application de la réglementation du chômag

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
https://dermagne.belgium.be
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard Porte-parole (FR) +32 476 20 37 84 nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck Porte-parole (NL) +32 484 68 12 59 laurens.teerlinck@dermagne.fed.be



news.belgium

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

Rue de la Loi, 23 1000 Bruxelles Belgique

https://vandenbroucke.belgium.be info@vandenbroucke.fed.be France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique, chargé du Commerce extérieur

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage 1000 Bruxelles Belgique +32 2 277 69 79 https://clarinval.belgium.be info@clarinval.belgium.be Julien Barreau
Porte-parole (FR)
julien.barreau@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans Porte-parole (NL) +32 474 40 63 35 jonas.clottemans@clarinval.belgium.be